



Expéditeur

La sous-ministre adjointe au Personnel réseau et ministériel

Date

2008-10-08

Destinataires (*)

Les directrices et directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux et les présidentes-directrices et présidents-directeurs généraux des agences de la santé et des services sociaux

Sujet

Répertoire des modalités de classification des fonctions d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux

**CETTE CIRCULAIRE REMPLACE CELLE DU 10 JUIN 1993 (1993-068)
MÊME CODIFICATION**

OBJET

Ce répertoire met à jour le Répertoire des classes d'évaluation des fonctions types de cadres intermédiaires du secteur de la santé et des services sociaux paru en avril 2002 et intègre les mises à jour des fonctions types d'encadrement intermédiaire datées du 1^{er} juillet 2005 et du 1^{er} juillet 2006.

MODALITÉS

Ce répertoire s'adresse au personnel d'encadrement des établissements publics et privés. Cet outil de gestion fournit, pour chacune des catégories d'établissements, l'éventail des classes d'évaluation autorisées pour chacune des fonctions types d'encadrement intermédiaire et permet aux établissements de classer les fonctions d'adjoint et de conseiller selon des balisées déterminées.

(*) Cette circulaire s'adresse également, en adaptant les destinataires, au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James.

**Site Internet : www.msss.gouv.qc.ca/documentation
« Normes et Pratiques de gestion »**

Direction(s) ou service(s) ressource(s)

Numéro(s) de téléphone

Numéro de dossier

Direction des relations de travail du personnel d'encadrement

418 266-8420

2008-043

Document(s) annexé(s)

Volume

Chapitre

Sujet

Document

Répertoire des modalités de classification (version électronique)

02

01

12

01

En ce qui concerne les postes de hors-cadres et d'encadrement supérieur, ce document rappelle la modalité à l'effet que c'est le Ministre qui détermine la classification de ces postes et il présente les éléments devant être acheminés au Ministère lors d'une demande d'évaluation de la classification des postes de hors-cadres et d'encadrement supérieur.

Ce Répertoire des modalités de classification des fonctions d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux s'inscrit dans le cadre du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux.

DOCUMENT

Veuillez prendre note que ce document est disponible en version électronique sur le site Internet du Ministère.

SUIVI

La Direction des relations de travail du personnel d'encadrement demeure à votre disposition pour répondre à toute demande de renseignements concernant l'application de ce répertoire au numéro de téléphone 418 266-8420.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Lise VERREAULT